



GROUPE PROMÉO SA procède à une émission d'OBSAAR de 34,5 millions d'euros

GROUPE PROMÉO SA procède à l'émission de 34 500 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« OBSAAR ») d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros pour un montant total de 34,5 millions d'euros.

Cette opération a essentiellement pour objet de procurer au Groupe les moyens de son développement dans le domaine de l'hôtellerie de plein air (HPA) au cours des deux prochaines années. Le GROUPE PROMÉO s'est engagé dans un programme annuel d'investissement de 25 millions d'euros environ, dont 10 millions financés sur ressources propres.

Les acquisitions de sites de HPA au cours des deux prochaines années devraient permettre au Groupe de porter à environ 11 500 d'ici fin 2009 le nombre d'emplacements exploités, contre un total de 6 499 à la date du 30 septembre 2007.

Après la prise de participation, en novembre dernier, du Groupe BATIPART, dans le cadre d'un partenariat stratégique, le succès de cette opération, malgré un contexte de marchés financiers délicat, témoigne de la confiance des partenaires financiers du GROUPE PROMÉO dans sa stratégie.

Cette levée de fonds répond à trois objectifs principaux :

- en tirant avantage d'une ressource obligataire à coût réduit, cette émission d'OBSAAR permet au Groupe d'optimiser le coût de sa dette et de diversifier ses sources de financement, d'allonger la maturité de son endettement et de se doter de flexibilité dans la poursuite de son développement,
- grâce aux BSAAR qui ne seront pas acquis par ses actionnaires, cette opération permet également à la Société d'intéresser ses cadres dirigeants à la réussite de sa stratégie et de les fidéliser,
- à terme, cette opération doit permettre également au GROUPE PROMÉO de renforcer ses fonds propres en cas d'exercice des BSAAR et de consolider son actionnariat.

Grâce à une excellente saison d'été en hôtellerie de plein air et une très bonne tenue de

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

l'activité Promotion immobilière, la Société confirme, pour 2007, son objectif de progression de 20% de son chiffre d'affaires et de son résultat net consolidé (avant amortissement des survaleurs) par rapport aux comptes de l'exercice 2006.

L'émission sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La souscription sera ouverte du 24 janvier 2008 au 30 janvier 2008.

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 10 janvier 2008 sous le n° 08- 0004.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés dans le prospectus.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de GROUPE PROMÉO, quai de la République – BP 34 34201 Sète Cedex, de Oddo et Cie, 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris et de Société Générale Corporate & Investment Banking, 17 cours Valmy 92972 Paris-La-Défense.

Ils peuvent également être consultés sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de GROUPE PROMÉO (www.proméo.fr).

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 janvier 2008.

GROUPE PROMÉO SA est coté sur le marché Alternext de NYSE Euronext.

A PROPOS DE PROMÉO

GROUPE PROMEO, SPECIALISTE DE L'HEBERGEMENT DE LOISIRS

Proméo est un acteur de référence du marché de l'immobilier de loisirs et exerce trois activités : la promotion, la commercialisation et la gestion.

- **Promotion** : développement et promotion de logements neufs et de lotissements essentiellement au niveau des résidences de tourisme. Ce pôle intègre également la filiale dédiée à l'assistance technique (M CAP CONSEIL) ;
- **Commercialisation** : Imneo est une marque du Groupe Promeo qui commercialise l'ensemble des produits du Groupe : biens immobiliers, résidences de tourisme, ainsi que des Mobil homes au travers sa filiale Mobiléo, en France et en Europe ;
- **Gestion**: exploitation de sites de vacances 3 / 4 étoiles à travers la propriété des fonds de commerce ou des murs (hôtellerie de plein air et résidences de tourisme) sous la marque « Villagecenter ».

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Fort de 30 ans de développement dynamique et régulier et d'une présence marquée sur le territoire national, le Groupe entend accélérer son développement sur le marché de l'hébergement touristique.

WWW.PROMEIO.FR - CODE ISIN : FR0010254466 – MNEMO : MLMEO

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

A. INFORMATION DE BASE CONCERNANT GROUPE PROMÉO ET SES ETATS FINANCIERS

Historique de l'évolution de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit français sous la dénomination « FINANCIERE 2G » (F2G) aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 avril 2000, enregistré à la Recette des impôts de Sète.

Elle a été transformée en société anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire le 2 août 2005 et a adopté la dénomination sociale de « Groupe PROMÉO S.A. » par une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2005.

Les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris depuis novembre 2006.

Aperçu des activités

PROMÉO est un groupe immobilier actif dans les métiers de la promotion immobilière, de l'investissement en locaux d'activité et bureaux et dans le domaine de l'hôtellerie de plein air. Le Groupe se développe plus particulièrement dans l'hébergement de loisir.

PROMÉO bénéficie d'une clientèle diversifiée essentiellement constituée de particuliers, d'investisseurs privés et dans une moindre mesure d'institutionnels et d'entreprises. Les activités de PROMÉO sont principalement réparties dans le Sud de la France et, dans une moindre mesure, sur le reste du territoire national.

Les activités de PROMÉO sont organisées autour de trois pôles :

- **Promotion** : il s'agit de l'activité logement portée par la SARL IMMO FINANCES (IMMO FINANCES), comprenant le développement et la promotion de résidence de tourisme, de logements neufs et de lots de terrains à bâtir (lotissement). Elle intègre également les filiales dédiées à la commercialisation (IMNEO) et à l'assistance technique (M CAP CONSEIL) ;
- **Hôtellerie de plein air** : elle comprend l'exploitation par la SAS Village Center de vingt trois campings club représentant une capacité de 5 692 emplacements pour la saison 2007 ; et
- **Foncière** : il s'agit de l'activité immobilier d'entreprise portée par la SARL IMMO-INVEST, focalisée principalement sur la construction et l'acquisition d'immeubles de locaux d'activité et de bureaux en vue de les louer à des entreprises.

Informations financières sélectionnées consolidées

Les informations financières historiques sélectionnées par le Groupe et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 ainsi que des comptes semestriels clos les 30 juin 2006 et 30 juin 2007, préparés conformément au référentiel comptable français

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Extraits des comptes consolidés de la Société :

| <i>Montants exprimés en milliers d'euros</i> | Exercice clos le 31 décembre | | |
|--|-------------------------------------|----------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Chiffre d'affaires | 84 321 | 76 306 | 61 557 |
| <i>dont promotion</i> | <i>72 706</i> | <i>68 462</i> | <i>55 380</i> |
| <i>dont hôtellerie de plein air</i> | <i>8 528</i> | <i>6 008</i> | <i>4 453</i> |
| <i>dont foncière</i> | <i>3 087</i> | <i>1 835</i> | <i>1 724</i> |
| Résultat d'exploitation | 14 237 | 12 746 | 10 098 |
| Résultat net, part du Groupe | 8 139 | 7 285 | 5 537 |
| Capitaux propres | 37 707 | 19 640 | 9 599 |
| Valeurs Mobilières de Placement + disponibilités | 25 302 | 15 757 | 7 603 |
| Endettement financier | 52 723 | 29 518 | 28 808 |
| Total bilan | 164 463 | 109 783 | 73 944 |

| <i>Montants exprimés en milliers d'euros</i> | Comptes semestriels au 30 juin | |
|--|---------------------------------------|----------------|
| | 2007 | 2006 |
| Chiffre d'affaires | 46 001 | 32 067 |
| <i>dont promotion</i> | <i>40 955</i> | <i>29 780</i> |
| <i>dont hôtellerie de plein air</i> | <i>3 802</i> | <i>749</i> |
| <i>dont foncière</i> | <i>1 161</i> | <i>1 538</i> |
| Résultat d'exploitation | 1 293 | 3 159 |
| Résultat net, part du Groupe | -1 576 | 1 620 |
| Capitaux propres | 35 312 | 20 579 |
| Valeurs Mobilières de Placement + disponibilités | 22 645 | 14 960 |
| Endettement financier | 65 302 | 37 732 |
| Total bilan | 166 947 | 118 265 |

Résumé des principaux facteurs de risques présentés par l'émetteur et les valeurs mobilières admises

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques ci-dessous décrits à la section 4 de la première partie du présent prospectus et à la section 2 de la seconde partie du présent prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur :

- Les risques liés à son secteur d'activité : environnement économique ; modifications des régimes fiscaux, concurrence, augmentation des primes d'assurances ;
- Les risques liés à son organisation : diversification vers l'activité hôtellerie de plein air, stratégie de croissance externe, dépendance du Groupe à l'égard des dirigeants, défaillance des systèmes informatiques, sous-traitance
- Les risques liés aux activités du Groupe, notamment : les risques spécifiques aux métiers de promotion, à l'activité foncière et aux activités d'hôtellerie de plein air ;
- les risques financiers : les risques liés aux taux d'intérêts, de liquidité et liés aux engagements hors bilan et au coût de financement ;
- Les risques juridiques : possibilité de recours après livraison ou achèvement des travaux, responsabilité du Groupe ou des dirigeants en cas d'accident risques liés à la réglementation applicable et risques environnementaux et liés à la santé
- Les risques liés à l'Offre :

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

- Le risque de modification possible des modalités des Obligations et des BSAAR ;
- Le risque de perte de valeur des BSAAR ;
- Le risque d'absence de marché pour les droits préférentiels de souscription ; pour les Obligations et les BSAAR ;
- En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions GROUPE PROMÉO, les BSAAR pourraient perdre leur valeur ;
- Le risque d'absence de paiements complémentaires en cas d'instauration d'une retenue à la source sur les revenus d'Obligations ;
- La rémunération des Obligations à taux variable

Evolution récente de la situation financière et perspective

Grâce à une excellente saison d'été en hôtellerie de plein air et une très bonne tenue de l'activité Promotion immobilière, la Société confirme son objectif de progression de 20% de son chiffre d'affaires et de son résultat net consolidé (avant amortissement des goodwill) par rapport aux comptes de l'exercice 2006.

Un rapport établi par les commissaires aux comptes sur cette estimation figure à la section 13.2 du présent prospectus.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

But de l'émission

L'émission a essentiellement pour but de procurer au Groupe la capacité de financer des acquisitions dans le domaine de l'hôtellerie de plein air (HPA) au cours des deux prochaines années, soit un programme annuel d'investissement de 25 millions d'euros environ, dont 10 millions financés sur ressources propres, en profitant dans l'immédiat d'une ressource obligataire à coût réduit et à terme d'un possible renforcement des fonds propres de la Société, par le biais de l'exercice des BSAAR.

Les acquisitions de sites d'HPA au cours des deux prochaines années devraient permettre au Groupe de porter à environ 11 500 d'ici fin 2009 le nombre d'emplacements exploités, contre un total de 6 499 à la date du 30 septembre 2007.

La Société souhaite également intéresser ses cadres dirigeants au moyen des BSAAR qui ne seront pas acquis par ses actionnaires.

| | |
|---|---|
| Emetteur | GROUPE PROMÉO |
| Capital Social | 3 061 374 euros, divisé en 3 061 374 actions. |
| Secteur d'activité | 8733: « Participation et promotion immobilière ». |
| Code ISIN, Mnémonique de l'action | FR0010254466 - ALMEO |
| Nombre d'OBSAAR à émettre | 34 500 |
| Exercice des droits préférentiels de souscription | A titre irréductible : 3 OBSAAR pour 266 droits préférentiels de souscription A titre réductible : admis |
| Valeur nominale des Obligations | 1 000 euros. |
| Prix d'émission des OBSAAR | Le pair, soit 1 000 euros. |
| Produit brut de l'émission | 34,5 millions d'euros. |
| Produit net de l'émission | Environ 33,8 millions d'euros |
| Période de souscription | Du 24 au 30 janvier 2008. |
| Date de Jouissance | Le 11 février 2008. |

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

| | |
|---|--|
| Durée de l'emprunt | 5 ans. |
| Intérêt annuel | EURIBOR 3 mois -1,17 % l'an. |
| Remboursement des Obligations | Remboursement au pair in fine le 11 février 2013. |
| Amortissement anticipé des Obligations par rachats en bourse ou hors bourse ou offres publiques | Possible sans limitation de prix ni de quantité. |
| Remboursement anticipé des Obligations à l'initiative de la Société | Possible, en tout ou partie, à toute Date de Paiement d'Intérêts, au pair, majoré du Montant d'Intérêts dû à la Date de Paiement d'Intérêts. |
| Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut | Sur décision de l'assemblée générale des porteurs d'Obligations, au pair majoré de l'intérêt à payer au titre de la période courue, en cas de survenance de certains événements. |
| Amortissement anticipé des Obligations au gré des porteurs en cas de Changement de Contrôle de la Société | En cas de Changement de Contrôle, tout porteur d'Obligations pourra demander, pendant la période de remboursement anticipé, le remboursement anticipé de ses Obligations au pair majoré de l'intérêt couru |
| Cotation des Obligations | Prévue le 11 février 2008 sous le code ISIN FR0010563908 sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. |
| Nombre de BSAAR par Obligation | Chaque Obligation est assortie de 20 BSAAR. |
| Taux de rendement actuarial des OBSAAR | Marge faciale de -1,17 % par rapport à l'EURIBOR 3 mois à laquelle s'ajoute pour les Etablissements bancaires la rémunération liée à la cession de BSAAR. Les conditions de rémunération des OBSAAR, sur la base d'un taux de l'Euribor 3 mois de 4,59 % (taux au 8 janvier 2008) et d'un prix de cession du BSAAR de 4,85 euros par BSAAR, font ainsi ressortir une marge actuarielle de 1,0 % par rapport à l'Euribor 3 mois. |

| Principales caractéristiques des BSAAR | |
|--|---|
| Code ISIN | FR0010563916 |
| Prix d'Exercice | 70,88 euros |
| Parité d'Exercice | 1 action nouvelle portant jouissance courante pour 1 BSAAR |
| Durée | 7 ans |
| Période d'exercice | A tout moment, du 12 février 2010 au 12 février 2015. |
| Echéance | Le 12 février 2015. |
| Remboursement anticipé à 0,01 € | Au gré de la Société, à compter du 12 février 2013 jusqu'au 12 février 2015, si le produit du cours de l'action et de la Parité d'Exercice excède 140 % du Prix d'Exercice, soit 99,23 euros. |
| Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des BSAAR | 690 000 |
| Rachat des BSAAR au gré de la Société en bourse ou hors bourse ou par offre publique | A tout moment à compter de leur admission sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, sans limitation de prix ni de quantité par des offres publiques d'achat ou d'échange des BSAAR ou de toute autre manière. |

| | |
|-------------------------|--|
| Incessibilité des BSAAR | Les BSAAR ne pourront pas être cédés par leurs titulaires pendant une période de deux ans à compter du lendemain de leur émission, soit jusqu'au 11 février 2010 inclus. Par exception, les BSAAR deviendront cessibles en cas d'offre publique sur les actions de la Société ou en cas de rachat des BSAAR par la Société. |
| Cotation des BSAAR | Les BSAAR seront admis aux négociations sur Alternext de NYSE Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la Société sera cotée à compter du 12 février 2010. |

Conditions de l'Offre d'OBSAAR

Engagements d'achat et de souscription des Etablissements Bancaires

Un consortium de banques, composé de la Banque Palatine, du CIC-Société Bordelaise, du Crédit Agricole et de la Société Générale (les "**Etablissements Bancaires**") s'est engagé à l'égard de la Société et de ses trois principaux actionnaires Gilbert Ganivenq, Olivier Ganivenq et Batipart (les "**Actionnaires Principaux Agissant de Concert**") à se porter acquéreur du 24 au 30 janvier 2008 au prix de 0,01 euro par bloc de la totalité des droits préférentiels de souscription détenus par les Actionnaires Principaux Agissant de Concert et les titulaires de droits préférentiels de souscription, à l'ouverture de la période de souscription des OBSAAR (ci-après ensemble les "**Titulaires de DPS**").

Les Etablissements Bancaires se sont engagés à l'égard de la Société et des Actionnaires Principaux Agissant de Concert à souscrire aux OBSAAR par l'exercice de la totalité des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par les Titulaires de DPS (ci-après les "**Cédants de DPS**") (sous réserve des éventuels rompus). Par ailleurs, les Etablissements Bancaires placeront un ordre de souscription à titre réductible sur la totalité de l'émission, assurant ainsi la souscription de la totalité des OBSAAR à émettre. Dans l'hypothèse où aucun des actionnaires, autres que les Actionnaires Principaux Agissant de Concert (qui cèdent leurs DPS) n'aurait souscrit aux OBSAAR ou n'aura cédé ses DPS aux Etablissements Bancaires, la souscription des Etablissements Bancaires portera sur 100% des Obligations.

Intention des Actionnaires Principaux Agissant de concert

Les Actionnaires Principaux Agissant de Concert qui détiennent directement 2 048 737 actions GROUPE PROMÉO, soit environ 66,92 % du capital de la Société, céderont la totalité de leurs droits préférentiels de souscription à l'exception, de 2 374 droits préférentiels de souscription auxquels ils renonceront (les "**DPS Cédés**"), soit 2 046 363 DPS, au prix de 0,01 euro par cédant aux Etablissements Bancaires et s'engagent à acquérir au prix unitaire de 4,85 euros, les BSAAR qu'ils auraient reçus s'ils avaient exercé à titre irréductible les droits préférentiels de souscription qu'ils ont cédés soit 461 580 BSAAR.

Les Actionnaires Principaux Agissant de Concert se sont engagés par ailleurs à acquérir auprès des Etablissements Bancaires le solde des BSAAR détachés des OBSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires qui n'auraient pas été cédés aux Managers et à Messieurs Gilbert et Olivier Ganivenq dans le cadre de leur engagement d'acquisition de BSAAR destinés aux Managers et futurs managers du Groupe (cf. section 5.1.1.5 du présent Prospectus).

Dans l'hypothèse où aucun Titulaire de DPS autre que les Actionnaires Principaux Agissant de Concert ne céderait de DPS aux Etablissements Bancaires, seuls Messieurs Gilbert et Olivier Ganivenq dans le cadre de leur engagement d'acquisition de BSAAR destinés aux Managers et futurs managers du Groupe procédant à l'acquisition du nombre de BSAAR mentionné à la section 5.1.1.5, les Actionnaires Principaux Agissant de Concert détiendraient 90% des BSAAR.

Engagements de cession des BSAAR par les Etablissements Bancaires aux Cédants de DPS

Les Etablissements Bancaires ne souhaitant pas conserver les BSAAR attachés aux OBSAAR par eux souscrites, se sont engagés à l'égard de la Société et des Actionnaires Principaux Agissant de Concert, à les céder du 24 au 30 janvier 2008 au prix unitaire de 4,85 euros par BSAAR aux Cédants de DPS qui auront passé, du 24 au 30 janvier 2008 simultanément à la cession de leurs droits préférentiels de souscription aux Etablissements Bancaires, des ordres d'achat de BSAAR auprès de Natixis obligatoirement stipulés au prix

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

unitaire de 4,85 euros par BSAAR, dans la limite du nombre de BSAAR auxquels ils auraient eu droit sur exercice à titre irréductible des droits préférentiels de souscription détenus à l'ouverture de la période de souscription des OBSAAR et qu'ils auront cédés (en tout ou en partie) aux Etablissements Bancaires.

Engagements de cession des BSAAR aux managers du GROUPE PROMÉO

Les Etablissements Bancaires se sont engagés à proposer à la vente un nombre maximum de 25 154 BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires, au prix de 4,85 euros par BSAAR, à moins de cent managers du groupe GROUPE PROMÉO (les "**Managers**").

Dans l'hypothèse où les Managers acquerraient 25 154 BSAAR, ils deviendraient, en cas d'exercice de la totalité des BSAAR acquis par eux, actionnaires de la Société à hauteur de 0,8 % du capital.

Les Etablissements Bancaires se sont, en outre, engagés à céder un nombre maximum de 43 846 BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires, au prix de 4,85 euros par BSAAR, à Messieurs Gilbert et Olivier Ganivenq, au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société, à savoir 19 019 BSAAR pour Monsieur Gilbert Ganivenq et 24 827 BSAAR pour Monsieur Olivier Ganivenq. Ces derniers pourront procéder à une cession de ces BSAAR à des Managers et à de futurs managers du Groupe, en une ou plusieurs fois à un prix fixé par un expert indépendant.

L'acquisition des BSAAR par les Managers et les managers futurs, réalisée dans les conditions du droit commun sans comporter aucun des avantages offerts par les procédures spécifiques aux opérations destinées aux salariés, ne fera pas l'objet de financement total ou partiel par la Société, qui par ailleurs ne délivrera aucune garantie quant à la bonne fin de leur investissement.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Capital social et principaux actionnaires

| Répartition du capital | Actions | % du Capital | Droits de vote | % de droits de vote |
|-------------------------------|------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------|
| Gilbert Ganivenq | 532 817 | 17,40% | 532 817 | 17,40% |
| Olivier Ganivenq | 695 527 | 22,72% | 695 527 | 22,72% |
| Batipart Participation (1) | 820 393 | 26,80% | 820 393 | 26,80% |
| Frédéric Bourelly | 35 966 | 1,17% | 35 966 | 1,17% |
| Jocelyne Ganivenq | 16 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Anne Ganivenq | 27 016 | 0,88% | 27 016 | 0,88% |
| Laetitia Ganivenq | 16 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Daniel Spyckerelle | 16 | 0,00% | 16 | 0,00% |
| Alain Degressat | 530 | 0,02% | 530 | 0,02% |
| Flottant | 949 077 | 31,00% | 949 077 | 31,00% |
| TOTAL | 3 061 374 | 100,00% | 3 061 374 | 100,00% |

(1) La prise de participation de Batipart au capital de Groupe Proméo a fait l'objet d'un communiqué diffusé le 12 novembre 2007

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Entreprises
représenté par Monsieur Luc Deschamps.

Monsieur Frédéric Menon

Commissaires aux comptes suppléants

FB Audit.
représenté par Monsieur Daniel Barre

Monsieur Yves Moutou

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Dilution

Incidence de l'exercice de la totalité des BSAAR sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'Emission des OBSAAR, calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2007 :

| | Participation de l'actionnaire en % |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| Avant émission des OBSAAR | 1,00% |
| Après exercice des 690 000 BSAAR | 0,82 % |

D. MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif

| | |
|-----------------|---|
| 10 janvier 2008 | - Réunion du Conseil d'Administration ayant décidé l'émission |
| 10 janvier 2008 | - Visa de l'AMF sur le prospectus |
| 11 janvier 2008 | - Diffusion d'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du prospectus |
| 16 janvier 2008 | - Publication au BALO de la notice légale d'émission et d'un résumé dans un quotidien français de diffusion nationale |
| 24 janvier 2008 | - Détachement du droit préférentiel de souscription - Début de la période de cotation du droit préférentiel de souscription - Ouverture de la période de souscription |
| 30 janvier 2008 | - Clôture de la période de souscription - Fin de la période de cotation du droit préférentiel de souscription |
| 7 février 2008 | - Publication par NYSE Euronext Paris S.A. du barème de réduction des souscriptions à titre réductible |
| 7 février 2008 | - Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des Obligations |
| 11 février 2008 | - Règlement-livraison des Obligations et des BSAAR |
| 11 février 2008 | - Admission des Obligations aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. |
| 12 février 2010 | - Admission des BSAAR aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la Société sera cotée. |

Modalités de souscription

Droit préférentiel de souscription : souscription réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription :

- à titre irréductible à raison de 3 OBSAAR pour 266 droits préférentiels de souscription ;
- à titre réductible.

Période de souscription : du 24 janvier 2008 au 30 janvier 2008.

Les restrictions applicables à l'offre sont décrites à la section 5.2.1.3 du présent prospectus.

Documents accessibles au public

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à GROUPE PROMÉO devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable peut être consulté au siège social, quai de la République – BP 34 34201 Sète Cedex

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de GROUPE PROMÉO, quai de la République – BP 34 34201 Sète Cedex, de Oddo et Cie, 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris et de Société Générale Corporate & Investment Banking, 17 cours Valmy 92972 Paris-La-Défense.

Ils peuvent également être consultés sur les sites Internet de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de GROUPE PROMÉO (www.proméo.fr).

Monsieur Gilbert Ganivenq, Président Directeur Général

Groupe PROMÉO

3, Quai de la République

BP 34

34201 SETE Cedex

Téléphone : 04.99.57.20.20

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-NOUS

GROUPE PROMÉO S.A.

Monsieur Gilbert Ganivenq, Président Directeur
Général

Téléphone : + 33 (0)4 99 57 20 24

Télécopie : + 33 (0)4 67 74 04 06

Calyptus
Cyril Combe

Téléphone : +33 (0)1 53 65 68 68

Télécopie : +33 (0)1 53 65 68 60

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des OBSAAR Proméo en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC, et incluant les personnes qui au sens de toute mesure d'application pertinente dans chaque Etat membre de cette directive sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement (« high net worth persons »), ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une personne concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.